

LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE : UNE APPROCHE GLOBALE

La réussite éducative se définit comme la recherche du développement harmonieux de l'enfant. Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et tend à concilier celle-ci avec l'épanouissement personnel et l'apprentissage de la relation aux autres. La réussite éducative permet l'articulation de tous les temps de l'enfant et vise à donner à chaque jeune les moyens de s'intégrer pleinement dans la société, en apportant une attention particulière à ceux qui sont le plus en difficulté et aux territoires les plus défavorisés. Elle se réfère aux valeurs et objectifs de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

Suite à la journée nationale de la réussite éducative organisée le 15 mai 2013, deux dispositifs, complémentaires à ceux déjà existants, ont été mis en place afin de favoriser le suivi, l'accompagnement et l'observation des démarches de réussite éducative. Il s'agit de l'observatoire de la réussite éducative et de la charte nationale de la réussite éducative.

L'observatoire de la réussite éducative

L'Institut français de l'éducation (IFE), et plus particulièrement le Pôle d'analyse des politiques éducatives locales (Poloc) de l'École nationale supérieure de Lyon, s'engagent, dans le cadre d'une convention signée le 19 juillet 2013, à mettre en œuvre des actions concourant à l'observation, au suivi et à l'accompagnement des démarches de réussite éducative. Cette convention définit les modalités d'intervention et les missions confiées à l'observatoire de la réussite éducative.

L'observatoire de la réussite éducative est un outil de mutualisation partagée qui permettra de conduire des actions autour des quatre axes suivants :

- la construction, l'alimentation et l'animation d'un **site internet collaboratif capitalisant les expériences de réussite éducative menées dans les territoires** ;
- l'organisation, en concertation avec le conseil d'orientation et les ministères concernés, de **journées d'études et de mutualisation des expériences** des acteurs engagés dans la réussite éducative ;
- l'établissement d'un **rapport annuel sur la mise en place des projets éducatifs territoriaux** ;
- l'élaboration de **dossiers de synthèse sur des composantes de la politique de réussite éducative, incorporant des éléments de comparaison internationale.**

Cet observatoire articulera ses activités avec celles de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale (bureaux de l'éducation prioritaire, de la formation des enseignants et département recherche, innovation et expérimentation) ainsi qu'avec celles des académies et des services compétents en matière de politique de la ville. Ce partenariat met ainsi à la disposition des acteurs engagés dans la réussite éducative un véritable outil pour faciliter la coordination et le réseau des acteurs, permettre l'évaluation des savoirs et diffuser les expériences.

La charte nationale de la réussite éducative

À la suite de la journée nationale de la réussite éducative qui a eu lieu le 15 mai 2013, il est apparu que la notion de la réussite éducative devait être clarifiée. C'est pourquoi une charte a été élaborée conjointement par l'ensemble des acteurs de la réussite éducative (les ministères partenaires, les collectivités territoriales et les associations). Elle donne une **définition commune** et énonce les **principes à respecter par chaque acteur dans la mise en œuvre d'une politique de la réussite éducative**. Elle permet de définir un cadre commun d'interventions pour tous les partenaires engagés dans ce domaine. **Elle sera signée et rendue publique courant septembre.**